



FEVRIER 2014

**BULLETIN MUNICIPAL  
DE SAINT-DIVY  
n° 439 du Samedi 25 janvier 2014**

## ETAT CIVIL

### ★ Naissances

- Lucas KEROUANTON, Pouffanc, le 8 décembre
- Tom, Edouard, Mahé GUIANVARCH, 3 rue Aber Wrach'h, le 26 décembre

### ★ Décès

- Christian CALVEZ, 3 rue Paul Héliès, 59 ans
- Michel BOTHOREL, 4 Impasse Duguesclin, 72 ans

## DEMOGRAPHIE COMMUNALE

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>NAISSANCES</b>	18	28	20	19	22
<b>MARIAGES</b>	6	7	4	3	7
<b>DECES</b>	1	5	8	7	2

En 2013, sur les 22 naissances, on compte 5 filles et 17 garçons.

## URBANISME

### EVOLUTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>MAISONS NEUVES</b>	6	20	11	17	21
<b>AUTRES</b>	9	9	5	3	6

### ★ Demande de Déclaration Préalable

- Christophe CUZIAT, 20 Rte valy Lédan Division terrain

### ★ Accords de Déclaration Préalable

- Patrick HALLEGOUET, 11 rue Paul Héliès Panneaux photovoltaïques
- Julien DINCUFF, 12 rue des Myosotis Extension habitation

## **INFOS DU MOIS**

### MENU DE LA CANTINE (à titre indicatif)

<b>L.03.02</b>	Salade coleslaw/Lentilles/rôti de porc/Fromage/Compote
<b>M.04.02</b>	Taboulé/Saucisses-Carotte rissolées/ Fromage blanc
<b>J.06.02</b>	Trio légumes/Boulettes mouton-Riz/Edam/Mousse chocolat
<b>V.07.02</b>	Salade aux croûtons/Brandade de poisson/Fruit
<b>L.10.02</b>	Pâté/Volaille-Haricots-pdt rissolées/Gouda/Crème dessert
<b>M.11.02</b>	Demi-pamplemousse/Lasagnes bolognaise/Compote
<b>J.13.02</b>	Carottes/veau-Gratin choux fleurs/Fromage/Eclair chocolat
<b>V.14.02</b>	Betteraves/Filet de poisson meunière-Purée/Flan caramel
<b>L.17.02</b>	Céleri rémoulade/Rôti de porc-Haricot/ Camembert/Fruit
<b>M.18.02</b>	Salade verte/Cordon bleu-Coquillettes/Emmental/Compote
<b>J.20.02</b>	Taboulé/Boeuf-Carottes/Fromage/Cocktail de fruits
<b>V.21.02</b>	Cervelas/Colin aux poivrons rouges-Riz/Petit suisse/Fruit
<b>L.24.02</b>	Carottes râpées/Bœuf-Semoule/Chanteneige/Compote
<b>M.25.02</b>	Betteraves/Saucisse de Toulouse-Lentilles/Yaourt sucré
<b>J.27.02</b>	Salade/Poulet-Haricot verts/Camembert/Fruit
<b>V.28.02</b>	Macédoine/Poisson-Pommes Vapeur/Maestro chocolat

## CARTES D'IDENTITE

Le décret n° 2013-1188 du 18 décembre 2013 relatif à la durée de validité et aux conditions de délivrance et de renouvellement de la carte nationale d'identité prévoit l'allongement de la durée de validité aux cartes nationales d'identité sécurisées, de 10 à 15 ans pour les Français majeurs, délivrées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette mesure s'applique également à toutes les cartes d'identité sécurisées en cours de validité au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et délivrées à des personnes majeures, leur durée de validité étant prolongée de cinq ans nonobstant la date inscrite sur le titre.

Pour bénéficier de cette prolongation, les usagers n'ont ainsi aucune formalité particulière à effectuer. La durée des cartes nationales d'identité sécurisées délivrées aux personnes mineures, fixée à 10 ans, reste inchangée.

Il se peut que certains administrés souhaitent renouveler leur carte d'identité alors que celle-ci est valable 15 ans. La Sous-Préfecture de Brest ne renouvellera pas ces cartes d'identité que s'il y a **un changement d'adresse, un changement d'état civil, ou une erreur de l'administration** sur la carte d'un majeur délivrée après le 01/01/04, la demande sera refusée au motif que la carte est légalement valable 15 ans.

## ANALYSES D'EAU DU RESEAU PUBLIC

Analyses effectuées le **14/11/13** - le **27/11/13** - le **11/12/13** - Eau conforme aux normes de qualité. Teneur en nitrates de **32,9 mg/l - 30 mg/l - 30 mg/l**

## RECENSEMENT MILITAIRE

**Modalités de recensement des françaises et des français nés en février 1998**

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans révolus. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents.

## SECRETARIAT DE LA MAIRIE

☎ **02.98.20.20.90 - Fax : 02.98.20.29.18**

**courriel : [mairie-st-divy@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-divy@wanadoo.fr)**

**Site internet : [www.saint-divy.fr](http://www.saint-divy.fr)**

**Horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h - Samedi de 9 h à 11 h 45

*La lecture du bulletin municipal peut aussi s'effectuer à partir du site internet de la commune : [www.saint-divy.fr](http://www.saint-divy.fr) sous la rubrique VIE MUNICIPALE*

**PROCHAIN BULLETIN LE SAMEDI 22 février**  
**Annonces à déposer en Mairie pour le lundi 10.**

# CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jean Jacques COZIAN, Maire.

## INFORMATIONS

### BILAN ENERGIE

Le bilan énergie pour l'année 2012 est présenté par Monsieur Calvez de Energence. Il fait apparaître une baisse globale des consommations sur l'ensemble des postes malgré une période de chauffage allongée, en raison de la saison froide plus longue que d'habitude. Une vigilance devra être néanmoins consacrée à la cantine/garderie et la salle des Genêts, à l'école et aux vestiaires de football.

Pour ce qui est de l'éclairage public, la consommation globale est aussi en baisse, alors que les points d'éclairage ont augmenté. Ceci s'explique par l'effet conjugué des remplacements de lampadaires par du matériel plus économe et des adaptations des périodes d'éclairage aux besoins réels.

### REALISATIONS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

- Des réparations de routes : Enez Coat et Pen Ar Forest ont été réalisées.
- Dans la Rue des Alouettes, les effacements des réseaux sont faits et les nouveaux lampadaires sont en place.
- A l'aire de jeux, à la place de l'ancien terrain de football, des équipements supplémentaires (table de pique-nique, jeu) ont été mis en place.
- Un aménagement complémentaire de l'aire multisports (tracés, aménagement du pourtour) a été réalisé.
- Il est prévu un remplacement des lampes dans le quartier de l'Orée et du passage piétons de l'école Sainte Marie la dernière semaine de l'année.
- Sur la route de Pen Mézen, un dispositif de ralentissement du trafic a été aménagé.

### PROBLEMES DE FACTURATION DE L'ASSAINISSEMENT

En application du transfert à la Communauté de Communes de la compétence assainissement, la facturation de l'eau et de l'assainissement se fera sur la même facture et en deux fois, à savoir : une provision en juin et le solde en fin d'année. Pour ce qui concerne l'assainissement, la facturation sera faite par VEOLIA, sur la base des éléments fournis par la Communauté de Communes. En raison d'erreurs portant sur les informations données par la Communauté de Communes, la facturation de la provision de juin n'a pas été effectuée. La totalité a été facturée en novembre, en même temps que l'eau. Pour ce qui concerne Saint Divy, il n'y avait pas de différence avec ce qui se passait auparavant, puisque la facturation était faite en fin d'année. Des erreurs ont été néanmoins constatées, notamment dans la Rue Paul Héliès où des facturations ont été faites par la Communauté de Communes, alors que les maisons ne sont pas raccordées à l'égout et que les habitants paient la redevance SPANC. Ces situations anormales ont été ensuite redressées.

### BIBLIOTHEQUE

#### **Evolution du dossier informatisation**

Le nouveau logiciel est opérationnel.

### AVENIR DU PRESBYTERE

Le Conseil paroissial a fait part au Maire d'un souhait que soit menée une réflexion quant au devenir du Presbytère. Ce local, en effet ne répond plus aux besoins paroissiaux. Son état nécessite des frais considérables, sans rapport avec les besoins de la paroisse, qui seraient d'une salle de réunion, d'un bureau et de sanitaires.

La disponibilité de ce bâtiment de caractère, associée au terrain qui l'entoure pourraient être intégrés dans une réflexion d'ensemble portant sur les bâtiments communaux (restructuration de la mairie, bibliothèque, centre aéré ou maison de l'enfance, aménagement du secteur sud du bourg). Aujourd'hui, en raison des proches échéances électorales, il n'est pas possible d'engager plus avant cette réflexion.

### TRAVAUX LOGEMENTS SOCIAUX AU LOTISSEMENT DE KERAVEL

Les travaux de terrassement sont en cours et le démarrage des constructions est prévu en janvier. Il est rappelé qu'il s'agit de 8 logements aménagés pour des personnes âgées ou à mobilité réduite.

### FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

Dans le cadre de la perspective de l'aménagement de la zone de Lanvian, des fouilles archéologiques sont réalisées. Celles-ci sont rendues obligatoires puisque la surface concernée excède 3 hectares. Des présomptions d'existence de sites pesaient déjà sur ce secteur. Selon les archéologues, elles seraient confirmées.

## DECISIONS

### **1. RYTHMES SCOLAIRES**

Le groupe de travail concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, en concertation avec les enseignants de l'école Jean de la Fontaine, se réunit pour faire évoluer ce dossier. Actuellement, les orientations vont vers une mise en œuvre des TAP les mardi, jeudi et vendredi de 15 h 30 à 16 h 30. La pause méridienne dont la durée minimale obligatoire est de 1 heure 30 minutes aura lieu de 11 h 45 à 13 h 30 pendant 1 heure 45 minutes. Le mercredi classe de 9 h à 12 h, le lundi, cours toute la journée.

Le conseil d'école a été informé de cette évolution.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour 2 voix contre une abstention, approuve cette proposition.

### **2. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES CARTOGRAPHIQUES NUMERIQUES PAR GRDF**

Dans le cadre de la mise en œuvre du SIG au niveau communautaire, ce qui permet d'obtenir sur un plan cadastral les positions des divers réseaux souterrains, il est nécessaire de disposer de toutes les informations relatives à la mise à jour.

A cet effet, GRDF se propose de fournir à la commune les plans des réseaux de distribution de gaz avec les diamètres, niveaux de pression la décennie de pose et autres informations techniques relatives aux réseaux. Cette fourniture annuelle sera gratuite.

En contrepartie, la commune s'engage à ne pas communiquer ces données au public, notamment à des fins commerciales.

Le Conseil Municipal donne son accord.

### **3. AIRE MULTISPORTS - Règlement Répartition entre les écoles**

Le Conseil Municipal approuve le projet de règlement élaboré par le groupe de travail.

### **4. MARCHE DE TRAVAUX - Rue des Alouettes**

Une consultation a été lancée pour les travaux de réfection des trottoirs et de la chaussée de la rue des Alouettes où les réseaux aériens ont été enfouis et celui de l'eau potable rénové.

Pour une estimation initiale de 75 097 € l'offre la moins chère a été émise par EUROVIA pour un montant de 59 777,71 € HT.

Le Conseil Municipal approuve ce marché et autorise le Maire à le signer.

### **5. RUE DES ALOUETTES - Demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour suivi des travaux**

Suite au désengagement de l'Etat en la matière vis-à-vis des Communes, il a été décidé de se doter d'une compétence au niveau de la Communauté de Communes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de voirie.

Il est proposé de solliciter cette assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la réalisation des travaux de la rue des Alouettes, ou à défaut, un organisme similaire.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante.

### **6. SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE LESNEVEN - Répartition de l'actif et du passif**

Le Schéma de coopération intercommunale prévoit dans le cadre de l'objectif 3, le regroupement du pouvoir concédant et de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification. L'enjeu étant d'organiser le service public d'électricité conformément à la loi du 7 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie. Dans ce cadre, M. le Préfet du Finistère prononcera la dissolution effective du SIE dès lors que les conditions seront réunies et notamment la répartition de l'actif et du passif.

Lors du comité en date du 6 novembre 2013, le SIE a voté le transfert de l'actif et du passif au SDEF tel que précisé dans la délibération transmise à la commune.

La présente délibération doit matérialiser la décision de la commune quant aux modalités de liquidation du SIE qui lui sont proposées et qui ont été votées lors du comité syndical.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement au transfert de l'actif et du passif du SIE vers le SDEF telles qu'elles figurent dans la délibération rendue exécutoire le 7 novembre 2013.

### **7. RESTAURATION DE L'EGLISE Consultation d'architecte**

L'église a fait l'objet d'une restauration en 1998, portant sur la charpente, la toiture, d'une partie de la nef, du chœur, de la sacristie, des chapelles nord et sud, ainsi que du lambris peint et l'installation électrique de l'ensemble de l'édifice.

Le diagnostic préalable à cette étude avait mis en évidence des faiblesses importantes de la structure de la partie qui a été restaurée depuis.

Elle mettait aussi en évidence des insuffisances moins importantes dans la partie qui n'a pas été restaurée et dont le degré d'urgence était moindre.

Dans un souci de sécurité et afin de préserver le patrimoine, il convient de vérifier l'état actuel et, progressivement, de procéder aux réparations qui seront dictées par la hiérarchisation des interventions issue d'un diagnostic.

Conformément aux directives du Conseil Général, qui apporte son soutien financier pour la réhabilitation des monuments protégés, cette étude préalable doit être réalisée par un architecte du Patrimoine ayant la spécialité Ecole de Chaillot ou une formation équivalente ou un parcours professionnel attesté.

Ces études préalables peuvent aussi faire l'objet de subventions de l'Etat.

Le Maire a rencontré Monsieur le Conservateur Régional des Monuments Historiques qui fait part des désordres suivants :

- Les enduits ciment des murs et du dallage, imperméables, empêchent la respiration et maintiennent l'humidité dans les maçonneries,
- La charpente de la nef est fragilisée et les sablières des bas côtés sont très vermoulues,
- La couverture en ardoise fine posée au crochet au-dessus de la nef et des bas côtés ne convient pas à la qualité architecturale de l'église,
- Il préconise que le cahier des charges de la consultation prévoie le programme suivant :

#### **Maçonnerie**

- o Piochage des enduits ciment de la maçonnerie, ainsi que les joints entre les dalles du pavement,
- o Rejointoiement au mortier de chaux naturelle,
- o Les rétables, restaurés, de 1971 et 1975, devront être protégés contre la poussière et les éventuels chocs lors des travaux par un coffrement adapté.

#### **Charpente**

- o La charpente de la nef et du bas côté nord a été réparée en 1962 – seules les fermes principales ont été conservées – et le lambris ancien (hors celui classé monument historique) a été probablement remplacé et peint,
- o Reprise charpente : remplacement des pièces fragilisées et des entrants sectionnés,
- o Sondage de polychromie et restauration des éléments de charpente anciens, épargnés par la restauration de 1962.

#### **Couverture**

- o Voligeage jointif en sapin,
- o Couverture en ardoises rustiques épaisses, clouées au clou de cuivre sur la volige, compris tous ouvrages (faîtage, noues....)

#### **Vitreaux**

- o Etude de restauration des vitreaux (hormis la maîtresse vitre, restaurée 2001).
- o Bilan de l'état de conservation des panneaux faces interne et externe
- o Analyse des pathologies et protocole de conservation restauration.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- Lancer les consultations auprès des architectes,
- Retenir l'architecte qui aura fait la proposition jugée la plus intéressante,
- Signer les conventions et actes qui s'y rapportent,
- Solliciter les subventions auprès des organismes financeurs.

## **8. SALLE DE SPORTS - Diagnostic énergétique**

Afin d'optimiser la performance énergétique dans le cadre de la rénovation de la salle de sports, il est souhaitable d'avoir l'expertise d'un bureau d'études dont la mission, après réalisation du diagnostic de l'existant serait de proposer les solutions les plus performantes en matière énergétique aussi bien dans le domaine de la température que de l'éclairage. Un tel diagnostic est également opportun pour l'atteinte des objectifs fixés par la Communauté de Communes pour le déclenchement des fonds de concours. Il en est de même pour ce qui concerne le Conseil Général.

Sur la base d'un cahier des charges, une consultation des bureaux d'études serait lancée, conformément aux dispositions relatives aux marchés publics.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- Consulter les bureaux d'études
- Retenir l'offre la mieux adaptée
- Signer les actes qui s'y rapportent.

## **9. SALLE DE SPORTS Assistance à maîtrise d'ouvrage CCPLD**

Dans le cadre de la réhabilitation de la salle de sports, il est souhaitable de recourir aux services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Suite au désengagement de l'Etat en la matière vis-à-vis des Communes, il a été décidé de se doter d'une telle compétence au niveau de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- Solliciter l'assistance de la Communauté de Communes,
- Signer les actes s'y rapportant.

## **10. ZONE DE PENHOAT - VENTE DE TERRAIN A LA SOCIETE COSMARINE**

La Société COSMARINE a acheté les locaux précédemment occupés par ISOBOIS. Cette société, dans le cadre du cahier des charges la liant avec les clients doit réaliser une clôture de ses emprises. Pour cela, elle souhaite acquérir la portion de route située entre le siège implanté dans la parcelle ZA n° 114 et le terrain qu'elle vient d'acquérir : la parcelle ZA n°105.

Par délibération du 13 novembre 2009, le Conseil avait donné son accord à la vente au profit de ISOBOIS au tarif de 7 € HT le mètre carré, tarif pratiqué pour des opérations identiques par la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas. Cette décision n'a ensuite pas été suivie d'effet par ISOBOIS.

La propriétaire de la parcelle n°114, la Communauté de Communes, émet un avis favorable à cette vente, qui de toute façon ne s'opposerait pas à l'accès à sa parcelle.

La vente pourrait se faire au prix de 7 € le mètre carré.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- Réaliser la vente au prix de 7 € le mètre carré, sur la base d'un document d'arpentage dont le coût serait à la charge de l'acquéreur,
- Signer les actes et documents qui s'y rapportent.

## **11. LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERAVEL - Avenants aux marchés**

Le Conseil Municipal est sollicité pour des travaux complémentaires sur le lotissement du bourg en raison du nombre de logements pour personnes âgées qui passent de 8 au lieu de 3, ainsi que diverses petites modifications.

- LOT 1 = TERRASSEMENT pour 8 975.20 € HT
  - LOT 4 = AEP pour 1 495 € HT
  - LOT 6 = ESPACES VERTS pour 5 120 € HT
- Le Conseil Municipal donne son accord.

## **12. REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ**

Conformément aux articles L 2333-84 et L2333686 du Code Général des Collectivités Territoriales le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel, en fonction de la longueur du réseau de gaz naturel situé sous le domaine public communal soit 7 651 mètres.

Au titre de l'année 2013, le plafond de la redevance se monterait à 417.91 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à percevoir ce montant.

## **13. CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES RESEAUX DESTINES AU TRES HAUT DEBIT**

Lors de l'opération enfouissement des réseaux, Rue des Ajoncs, Eglantiers et Valy Lédan en partie, des fourreaux destinés à la fibre optique ont été mis en place par la commune.

Dans le cadre de la prise de compétence Très Haut Débit, par la CCPLD, il convient de rétrocéder à cette dernière la propriété de ce réseau selon les modalités précisées dans une convention.

La CCPLD reverserait à la commune la somme de 19 007.69 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention qui s'y rapporte.

## **14. BILAN DE LA CHARTRE DE DESHERBAGE 2013**

Le bilan de la charte de désherbage est présenté en séance. Il met en évidence la baisse de la quantité des produits phytosanitaires utilisés. Les seules zones traitées sont dorénavant les cimetières et les terrains de football. Il convient de noter que malgré la suppression des traitements chimiques dans les caniveaux, ceux-ci sont néanmoins dans un état de propreté correct, grâce aux passages réguliers de la machine acquise par la commune.

## **15. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le rapport d'activités de la Communauté de Communes est présenté en séance. Il peut être consulté à la Mairie ou sur le site de la Communauté.

## INFOS UTILES

### PROTECTION DES COMPTEURS D'EAU

Protection contre le gel : N'oubliez pas de protéger votre compteur d'eau contre le gel par des matériaux isolants. Il est rappelé, en effet, que la protection du compteur d'eau est à la charge de l'abonné. En cas de détériorations, les frais (pose et compteur) seront facturés à l'abonné.

### REMORQUE COMMUNALE AU BOURG

➔ Pour les déchets de jardin seulement : du Vendredi 17 h au Lundi 8 h 30

n°05	n°06	n°07	n°08
31.01 au 02.02	07.02 au 09.02	14.02 au 16.02	21.02 au 23.02
Rue Louis Aragon	Kéréllou	Rue Jonquilles /Bleuets	Rue des Alouettes

### HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE ST-ELOI

Horaire d'hiver du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 28 février 2014 du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

## SANTE & SOCIAL

DATES WE	PHARMACIES LANDERNEAU du Samedi 9 h 30 à 20 h et Dimanche de 9 h 30 à 20 h
02.02	BERNICOT-54 rue Fontaine Blanche
09.02	S JOUILLAT-DUTREIX 32 quai Léon D DEROFF - Plouñeventer
16.02	LEMOINE - 15 Place Gal de Gaulle
23.02	MOIGN-82 rue Fontaine Blanche

*En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra appeler le 15, pour avoir les coordonnées du médecin de garde, ou organiser les secours*

### CABINET INFIRMIERS – 4 rue Stréat Névez

**Infirmiers** : LE DISCOT Mathieu – GUILLOU Bernard -  
☎ 02.98.20.33.40

Pour **vos soins au cabinet**, nous assurons une permanence, **sans rendez-vous** du lundi au vendredi de 13 h 30 à 15 h 30.

### CABINET PARAMEDICAL – 8 rue Stréat Névez

**Masseurs kinésithérapeutes** : MEYTRAUD-LANNUZEL  
Sandrine – PANELAY Mathieu – GARCIA Christine –  
LAOT Pauline

☎ 02.98.20.33.33 tous les jours - urgences respiratoires le WE

**Pédicure podologue** : COMPAGNON Audrey

☎ 02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE

**Sophrologue – sophro-analyste** : SAEZ Melody

☎ 09.51.19.15.19 – mail : [douce-ame@hotmail.fr](mailto:douce-ame@hotmail.fr)

**Psychologue-neuropsychologue** : GALLIC Lucie

☎ 02.98.32.82.76 – mail : [gallic.lucie@orange.fr](mailto:gallic.lucie@orange.fr)

## INFORMATIONS SOCIALES

		ville	tel		
RAM	responsable = Caroline TANGUY	PLOUEDERN	02.98.43.63.97		
CAF	Maison des Services Publics 59 rue de Brest	LANDERNEAU	0810.25.29.30		
SPANC			02.98.85.49.66		
POLE EMPLOI			3949		
PLIE			02.98.21.67.93		
MISSION LOCALE			02.98.21.52.29		
CIO			02.98.85.23.00		
CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique)			02.98.21.72.99		
ADMR			220 rue Petite Palud	LANDERNEAU	02.98.85.64.22
CPAM			1 rue du Dr Pouliquen	LANDERNEAU	3646
CDAS			20 rue Amédée Belhommet	LANDERNEAU	02.98.85.35.33
FNATH pays Landerneau Daoulas	Maison Pour Tous	LANDERNEAU	02.98.43.01.44		
PMI					
ALSH	Vacances scolaires + mercredi	ST DIVY	06.62.36.47.18		
Conciliateur	permanence en mairie de	LANDERNEAU			
	un lundi par mois (9 h - 11 h 30) - voir la presse				
Médiateur	permanences à la Sous Préfecture	BREST	02.98.00.97.71		
MAISON DEPARTEMENTALE DES HANDICAPES	12 Rue Le Déan	QUIMPER 29018	02.98.90.50.50		

## VIE PAROISSIALE

### MESSE DU MOIS DE FEVRIER

➤ Messe à St-Thonan les 2, 16 février à 10 h 30.

Accueil tous les samedis de 10 h 30 à 11 h 30  
au presbytère de St-Divy.

## VIE ASSOCIATIVE

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE LES AMIS DE LA LECTURE

Mercredi : 10 h 15 - 11 h 45	Vendredi 16 h 45 - 18 h
05.02 → Marie-Jo/Marie-Françoise 12.02 → Yvette/Simone 19.02 → Laurence/Christine 26.02 → Yvette/Marie-Françoise	07.02 → Louise-Anne/Claire 14.02 → Andrée/André 21.02 → Dany/Marie-Thé 28.02 → Louise-Anne/Claire
Samedi : 10 h 45 - 12 h	
08.02 → Nicole/Anne-Marie 15.02 → Yvette/Annie 22.02 → Yvette	

La bibliothèque a procédé à un désherbage des livres anciens ou abîmés.

Avant de les confier à un organisme qui les récupérerait pour les détruire, nous organisons **3 demi-journées** pour les mettre à la **disposition des habitants** de la commune fréquentant ou pas la bibliothèque :

**mercredi 5 février, samedi 8 février et mercredi 12 février** de 10 h à 12 h à la Maison des Bruyères.

### MARCHE AVEC NOUS

Départ à 14 h du Bourg de ST-DIVY.

Date	lieu
02.02	LOPERHET
09.02	GUPAVAS
16.02	LAMPAUL GUIMILIAU
23.02	PLOUGAR

### TENNIS DE TABLE à SAINT DIVY

La 2<sup>ème</sup> phase a débuté par un match en Pré Nationale le 19 janvier entre ST-DIVY 1 et ST-DIVY 2, mais à l'heure où nous remettons cet article les résultats de cette 1<sup>ère</sup> journée ne sont pas encore connus. Comme nous vous le laissions entendre dans notre dernier article les jeunes ont bien progressé en 1<sup>ère</sup> phase. En effet, Samuel GUEN passe de classer 20 à N°601 français. Et Quentin MORVAN passe de N°484 à N°399 français, bravo les petits gars !!! L'objectif de ces deux équipes pour cette 2<sup>ème</sup> phase est la montée en Nationale. Pour l'une et le maintien pour l'autre, « belles ambitions » !!!

Merci de venir nombreux les soutenir les **dimanches 9 et 23 février** à partir de 14 h au valy lédan.

### FOULEES PEDESTRES 2014

Les 21<sup>èmes</sup> **Foulées pédestres** de St-Divy auront lieu le **dimanche 2 février**. Deux épreuves au programme : une course de 6,3 kms partira à 9 h 30 et la course de 15 kms comptant pour le Challenge de l'Elorn partira à 10 h 30.

Une animation jeunes se fera à partir de 10 h 35. Les inscriptions peuvent se faire chez Jean Paul ROSEC au ☎ 06.61.35.24.00 ou sur le site [www.elornchallenge.com](http://www.elornchallenge.com)

**LE COMITE DE JUMELAGE** organise un **repas vosgien** : "La Tofaille" (pommes de terre, saucisse, oignons) le **dimanche 2 février** à partir de 12 h à la salle polyvalente.

Un apéritif vous sera offert – Entrée, Tofaille, dessert -  
**Tarifs** : 11 € par adulte – 6 € par enfant de moins de 12ans.  
Venez nombreux. A très bientôt.  
Réservations au ☎ 02.98.20.22.62 ou ☎ 02.98.20.23.69

### AMICALE DES RETRAITES

Le club des genêts compte aujourd'hui 70 adhérents et la fréquentation est en constante progression ; en moyenne 45 participants à nos activités du mercredi (scrabble, boules, marche, belote, dominos et bien sur le goûter de 16 h agrémenté de chants et apprécié de tous.)

Le **mercredi 12 février**, le club tiendra son **assemblée générale** à 10 h 15 au foyer club. Tous les adhérents et futurs adhérents qui voudront bien se joindre à nous sont cordialement invités.

Les cotisations y seront perçues ainsi que le règlement du repas, servi à l'issue de l'assemblée à la **salle polyvalente de St-Divy** à 12 h 30. Les inscriptions pour le repas se feront au plus tard pour le **mercredi 5 février**.

Le **dimanche 23 février**, le club des genêts et les anciens combattants organisent un **thé dansant** à la **salle polyvalente de St-Divy** à 14 h. Il sera animé par le « DJ de la musette Michel ».

Enfin le club organisera la sortie de printemps le **4 juin**.

### THEATRE OXYGENE

Nous vous annonçons que **l'après-midi contes** pour les enfants aura lieu le **1<sup>er</sup> février** à 16 h – Après-midi animée par les adultes de la troupe.

Un **stage de théâtre** est prévu pendant les vacances d'hiver les **3,4,5 mars** de 14 h à 17 h avec animateur - Renseignement et inscription : Denise MOALIC ☎ 02.98.20.28.89 - Isabelle KERNEIS : ☎ 02.98.20.23.03

**ST-DIVY SPORTS FOOTBALL** organise sa traditionnelle **raclette géante** le **samedi 8 février** à partir de 19 h à la salle socioculturelle du Valy Lédan. Les réservations se font au bar l'ETRIER au ☎ 02.98.20.20.85 ou auprès de Christelle POULMARCH au ☎ 06.13.10.61.54 ou au ☎ 02.98.20.39.88.

Les tarifs sont de 11 € par adulte et 6 € par enfant de moins de 12 ans.

### MISE A JOUR ASSOCIATIONS

ASSOCIATION	PRESIDENT	TRESORIER	SECRETAIRE
OGEC ECOLE STE MARIE	PHILIPPOT P. 1 Impasse E. Tabarly 02,98,20,33,47	MALEVILLE J.M. 9 rue Victor Hugo 02,98,20,38,66	DURIF L. 24 rue des Alouettes 06,06,43,21,17

## PETITES ANNONCES

- **Loue maison récente** contemporaine hors lotissement 149 m<sup>2</sup> habitable proche du bourg - Cuisine aménagée et équipée avec un cellier - Salon/séjour 39m<sup>2</sup> donnant sur terrasse - 1 wc - 3 chambres dont une avec dressing et salle d'eau privative au rdc - à l'étage : 2 chambres, 1 mezzanine, 1 sdb avec baignoire 2 vasques, 1 wc séparé, garage double, sur un terrain aménagé de 950 m<sup>2</sup> ☎ 06.80.23.63.78 - ☎ 06.79.29.63.62

**GLEMEL ET GALEA** a ouvert ses portes le 9 décembre 2013 et vous invite à venir découvrir sa décoration aux teintes d'antan.

**Des vêtements de marque d'occasion mais d'un état irréprochable**

Le **dépôt vente** est un endroit où l'on doit se sentir à l'aise, à l'abri des regards indiscrets, où l'on trouve son bonheur d'un seul coup d'œil, grâce à des rayonnages aérés. A l'heure où nous parlons de crise, de restrictions... cherchons un peu et achetons malin !

Ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10 h à 18 h – le samedi de 10 h à 16 h

GLEMEL ET GALEA – 1bis route de Kéravel – ST-DIVY - ☎ 06.72.40.20.99

### **Auto-entreprise "CLOWNE COQUETTE"**

**Une venue poétique, authentique vers l'autre**

Coquette, clowne à l'hôpital vous propose ses services pour :

- Formation de proximité à destination de bénévoles et professionnels,
- Formation et animation clownesque/spectacles,
- Déambulation, intervention en conférence, réunion pour libérer la parole/intervention école, institutions, associations.

Contact : Audrey GARNIER-PETTON : ☎ 06.73.01.75.07 –

<http://clownecoquette.wix.com/coquette>

**OBJETS TROUVES** (disponibles en Mairie) :  
1 boucle d'oreille, trousseau clés

## DIVERS

**L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE GENDARMERIE DE BREST ET DE LANDERNEAU** organise **son loto annuel** à **GOUESNOU** (salle Jean Gourmelon) le **samedi 1<sup>er</sup> mars** à compter de 20 h - Animation réalisée par Christiane - De nombreux lots vous attendent...

Les **Portes Ouvertes** du **COLLEGE SAINT-CHARLES** à Guipavas se dérouleront le **vendredi 7 février** de 17 h à 19 h et le **samedi 8 février** de 9 h 30 à 12 h

Le **LYCEE DE L'ELORN** à Landerneau organise une journée **Portes Ouvertes** le **samedi 15 février** (9 h/16 h) pour présenter toutes les possibilités d'études offertes au lycée :

- Enseignement général : L, ES, S
  - Enseignement technologique : Tertiaire et Industriel (filière Bois)
  - Enseignement Professionnel : Tertiaire, Industriel (filière Bois), Accompagnement, Soins et Services à la Personne
- Site Internet du lycée : <http://www.lycee-elorn-landerneau.ac-rennes.fr> - ☎ 02.98.85.12.71

